

La discipline progressive :

Un volet de l'approche adoptée par l'Ontario pour faire des écoles des lieux sécuritaires propices à l'apprentissage

Un milieu scolaire sécuritaire et tolérant est essentiel à la réussite et au bien-être des élèves.

Climat scolaire positif

Dans une école où règne un climat positif, tout le monde – élèves, parents¹, personnel et membres de la collectivité – se sent le bienvenu, respecté et en sécurité. Tout le monde a un rôle à jouer pour promouvoir des relations saines et un climat scolaire qui encourage les élèves à adopter un comportement approprié.

Approche globale à l'échelle de l'école

L'approche adoptée par l'Ontario pour faire des écoles des lieux plus sécuritaires et tolérantes mobilise l'ensemble de l'école et est axée sur les aspects suivants :

- promouvoir grâce à des efforts concertés des comportements positifs chez les élèves au moyen d'un code de conduite;
- établir des relations saines et respectueuses dans toute la communauté scolaire;
- prévenir les comportements inappropriés au moyen d'initiatives, comme les programmes de prévention de l'intimidation;
- répondre aux comportements inappropriés en appliquant la discipline progressive.

De plus, on encourage la création de partenariats entre les écoles et les organismes communautaires pour appuyer les efforts de prévention et d'intervention précoce.

Qu'est-ce que la discipline progressive?

Toutes les écoles doivent se doter d'une politique de discipline progressive.

La discipline progressive est une approche qui permet à la direction d'école de déterminer les conséquences ou les mesures de soutien appropriées en réponse au comportement inapproprié d'un élève pour l'aider à améliorer son comportement, tout en tenant compte des circonstances particulières. Le but est d'empêcher que le comportement inapproprié ne se reproduise.

1. Dans le présent document, on entend par *parents* les parents et les tuteurs.

Les écoles appliquant une approche axée sur la discipline progressive doivent tenir compte de ce qui suit :

- le stade de croissance et de développement de l'élève;
- la nature et la gravité du comportement inapproprié;
- les répercussions du comportement inapproprié sur le climat scolaire.

Dans ce contexte, il est possible d'envisager des conséquences plus sérieuses si le comportement inapproprié s'aggrave ou se renouvelle. Donner aux élèves l'occasion de réfléchir à leurs actes et aux effets qu'ils peuvent avoir est essentiel à leur apprentissage.

Que se passe-t-il en pratique?

La direction d'école **examine diverses options** en vue de déterminer la façon la plus appropriée de répondre à chaque situation et d'aider l'élève à tirer des leçons des choix qu'il fait. Voici des exemples de mesures de soutien et de conséquences possibles :

Mesures de soutien :

- un entretien avec l'élève,
- un examen des attentes concernant le comportement de l'élève,
- du counselling avec un travailleur social (p. ex., encadrement en matière de préparation à la vie ou de maîtrise de la colère).

Conséquences :

- un devoir,
- une retenue,
- une suspension ou un renvoi.

Un comportement se manifeste dans un certain contexte et peut changer au fil du temps. Chaque décision disciplinaire sera prise en fonction du cas particulier de l'élève concerné, de ses points forts et de ses circonstances particulières.

La direction d'école prend sa décision après avoir considéré les circonstances particulières et les **facteurs atténuants**, tels que l'âge de l'élève, son niveau de développement social, ses besoins particuliers en matière d'éducation, ses antécédents ainsi que les circonstances entourant son comportement.

Que fait l'école en cas de comportement inapproprié?

L'école peut intervenir en offrant différentes mesures de soutien (p. ex., du counselling) et en choisissant des conséquences appropriées (p. ex., une retenue). En se basant sur ses discussions avec l'élève concerné et ses parents, la direction d'école prendra une décision concernant les mesures de soutien ou les conséquences afin d'aider l'élève à améliorer son comportement et à faire de bons choix. S'il s'agit d'un élève ayant des besoins particuliers, les interventions, les mesures de soutien et les conséquences doivent tenir compte des informations contenues dans son **plan d'enseignement individualisé**.

Il existe diverses ressources pour appuyer les leaders scolaires, dont les documents suivants : « Vers une discipline progressive sans préjugés à l'école : Guide de ressources à l'usage des leaders scolaires et des leaders du système » et « Bienveillance et sécurité dans les écoles de l'Ontario : La discipline progressive à l'appui des élèves ayant des besoins particuliers, de la maternelle à la 12^e année ». Ces ressources aident les membres de la communauté scolaire à mieux comprendre les domaines et les sujets clés se rapportant à la discipline progressive, notamment la considération des facteurs atténuants et autres facteurs, des préjugés et des obstacles à l'équité, des principes des droits de la personne et des besoins particuliers de certains élèves qui bénéficient de programmes et services d'éducation à l'enfance en difficulté.

Dans certains cas, **une suspension ou un renvoi peut s'avérer nécessaire**. Un élève qui est suspendu pendant plus de cinq jours de classe ou qui est renvoyé de toutes les écoles du conseil scolaire se verra offrir un programme du conseil scolaire pour lui permettre de poursuivre son apprentissage. Si un élève est suspendu entre un et cinq jours de classe, l'école devrait lui remettre des devoirs à faire.

Comment les parents participent-ils à l'approche axée sur la discipline progressive?

Les parents ont un rôle fondamental à jouer dans l'éducation de leur enfant. L'école fait activement participer les parents à l'approche axée sur la discipline progressive en discutant régulièrement avec eux des résultats, du bien-être et du comportement de leur enfant. Lorsque l'école et les parents travaillent en partenariat, il en découle de nombreux résultats positifs, dont un meilleur bien-être de l'élève, une réduction de l'absentéisme, un comportement positif chez l'élève, un meilleur rendement de l'élève et une plus grande confiance des parents dans le cheminement scolaire de leur enfant. La discipline progressive repose sur une approche qui résulte des commentaires fournis par les parents, les élèves et les éducatrices et éducateurs.

Autres ressources

Parents :

- **L'intimidation : Essayons d'y mettre un terme.** Cette ressource destinée aux parents est disponible en plusieurs langues. Savez-vous comment prévenir l'intimidation? Renseignez-vous sur ce que vous devez surveiller et sur ce que vous pouvez faire à <http://edu.gov.on.ca/fr/parents/bullying.html>
- **Tous ensemble : trousse multimedia pour les parents et les écoles.** Élaborée par le Centre ontarien de prévention des agressions (COPA) et disponible en plusieurs langues à <http://copahabitat.ca/fr/intimidation/les-familles-capsule>
- **La trousse d'outils pour parents. Ce que peuvent faire les parents pour aider leur enfant à réussir à l'école.** Élaborée par le Conseil ontarien des directrices et directeurs de l'éducation, cette ressource est disponible à http://ontariodirectors.ca/Parent_Engagement/PA%20Downloads/34918_CODE_Tool_Kit_Book-FRE-sm.pdf
- **La trousse d'outils pour parents (édition ado) : Ce que les parents peuvent faire pour aider leurs ados à réussir.** Élaborée par le Conseil ontarien des directrices et directeurs

de l'éducation, cette ressource est disponible à http://ontariodirectors.ca/Parent_Engagement/PA%20Downloads/34963_CODE_Teen_Tool_Kit-FRE.pdf

- **Le Code de conduite de l'Ontario – Guide des parents.** Disponible à l'adresse <http://www.edu.gov.on.ca/fr/safeschools/code.pdf>
- **Rapports et réactions en cas d'incident.** Disponible à l'adresse <http://www.edu.gov.on.ca/fr/safeschools/secureteEnfantEcole.pdf>
- Les facteurs atténuants et autres facteurs sont décrits dans le **Règlement de l'Ontario 472/07 : Comportement, mesures disciplinaires et sécurité des élèves.** Disponible à l'adresse <http://www.ontario.ca/fr/lois/reglement/070472>
- **Suspensions et renvois : Ce que les parents devraient savoir.** Disponible à l'adresse <http://www.edu.gov.on.ca/fr/safeschools/NeedtoKnowSExpfr.pdf>
- **Que fait l'Ontario pour que les écoles soient des lieux sécuritaires et tolérants?**
Pour en savoir plus, visitez ontario.ca/ecolesecuritaires

Comprendre les jeunes âgés de 12 à 25 ans :

- **D'un stade à l'autre : Une ressource sur le développement des jeunes.** Tableau détaillé des différents stades de développement des jeunes; ressource du ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse, disponible à l'adresse ontario.ca/dunstadealautre

Écoles :

- **Vers une discipline progressive sans préjugés à l'école : Guide de ressources à l'usage des leaders scolaires et des leaders du système.** Une ressource pour favoriser une approche sans préjugés de la discipline progressive, de la prévention et des interventions précoces. Disponible à l'adresse <http://www.edu.gov.on.ca/fr/policyfunding/discipline.html>. L'affiche illustrée représentant l'opinion des membres du Conseil consultatif ministériel des élèves au sujet de la discipline progressive sans préjugés est disponible en format PDF.
- **Bienveillance et sécurité dans les écoles de l'Ontario : la discipline progressive à l'appui des élèves ayant des besoins particuliers, de la maternelle à la 12^e année.** Disponible à l'adresse http://www.edu.gov.on.ca/fr/general/elemsec/speced/Caring_Safe_School_Fr.pdf

Élèves :

Vous avez besoin de parler à quelqu'un? Visitez le site <http://jeunessejecoute.ca> ou composez le 1 800 668-6868 pour découvrir comment ce service confidentiel disponible tous les jours, 24 heures sur 24, peut vous aider.

POUR EN SAVOIR PLUS

De plus amples renseignements sur l'approche adoptée par l'Ontario pour créer des écoles sécuritaires et tolérantes et pour prévenir l'intimidation sont disponibles à l'adresse ontario.ca/ecolestolerantes.

Promouvoir le bien-être est l'un des quatre principaux objectifs énoncés dans le document intitulé *Atteindre l'excellence – Une vision renouvelée de l'éducation en Ontario*. Pour en savoir plus, visitez le site ontario.ca/visionedu.